

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
Côte d'Or

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents en exercice Présents  
au Conseil  
Syndical

51 51 26

**Date de la convocation :**

04/03/2025

**Date d'affichage**

04/03/2025

**Vote :**

**Abstention :** /

**Pour :** 28

**Contre :** /

EXTRAIT DU REGISTRE DE  
DU COMITE SYNDICAL DU S  
SEURRE VAL DE SAONE

Envoyé en préfecture le 17/03/2025

Reçu en préfecture le 17/03/2025

Publié le

S DELIBERATIONS S<sup>2</sup>LO  
SYNDICAT DES EAUX  
ID : 021-252107917-20250311-2025\_05-BF

## Séance du mardi 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze mars le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELORGEY, Président.

Présents :

Marc JAUDAUX – Alain PAUTET – François PERRIN – Honorine DUBIEF – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Camille SIMAR – Jean-Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY – Fabrice BRACQUEMOND – Bernadette REVERCHON – Gilbert VALENTIN – Thierry MINET – Céline GILARDET – Matthieu MICHAUD – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – David HIEZ – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Jean-Louis ROUMANEIX – Jack DUBIEF – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Pascal JEANNIARD – Sébastien DELACOUR (pouvoir à M. BELORGEY) – Alain BECQUET (pouvoir à M. DUBIEF)

Étaient absents : Dominique CAIRE – Yves EUVRARD – Laurence JACOTOT – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Jean-Christophe GUITTON – Frédéric PERRIN – Sébastien FAGOT – Michel BEAUNEE – Hervé LACROIX – Denis MALUTA – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Aurore MOLARD – Jean BUFFENOIR – Martine DECHAUD – Sophie CHAVATTE – Jocelyne LECLERC – Henri MAUCHAMP – François LORENZI – François VARIOT – Rachel BARBIER

N° 05/2025

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

### **OBJET : Budget primitif 2025**

- Considérant le budget de la collectivité qui relève de la nomenclature M49,
- Considérant l'ensemble des dépenses obligatoires,
- Considérant les ressources, à savoir :
  - la surtaxe syndicale estimée à 800 000 €,
  - le résultat de clôture 2024 de 1 673 271.61 €
  - les subventions de l'Agence de l'Eau et de l'Etat
- Considérant que dans le budget 2025 figurent les amortissements pour un total de 725 530.96 €, au chapitre 042 en dépense de fonctionnement et au chapitre 040 en recette d'investissement. Il s'agit donc d'une « opération blanche ».  
Les amortissements des subventions (inscrits en RF et DI) représentent la somme de 85 020.43 €,
- Considérant que les dépenses de personnel s'élèvent à 99 850 € dont élus,
- Considérant que le budget 2025 s'élève :
  - en fonctionnement à 2 725 325.58 € en dépenses et en recettes
  - en investissement à 4 711 333.27 € en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **LE CONSEIL :**

- **ADOpte** le budget primitif 2025 lequel sera annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme, le 11 mars 2025  
Le Président, Sébastien BELORGEY

